



Description des côtes nord de Madagascar par Corby et Mayeur à la fin du XVIII^e siècle

Commentée par Barthélémy de Froberville

Corby et Nicolas Mayeur

Barthélémy de Froberville (éd.)



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/oceanindien/1129>

DOI : 10.4000/oceanindien.1129

ISSN : 2260-7730

Éditeur

INALCO

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2011

Pagination : 17-24

ISBN : 978-2-85831-199-6

ISSN : 0246-0092

Référence électronique

Corby et Nicolas Mayeur, « Description des côtes nord de Madagascar par Corby et Mayeur à la fin du XVIII^e siècle », *Études océan Indien* [En ligne], 46-47 | 2011, mis en ligne le 03 mars 2013, consulté le 30 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/oceanindien/1129> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/oceanindien.1129>

Ce document a été généré automatiquement le 30 juin 2021.



Études océan Indien est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Description des côtes nord de Madagascar par Corby et Mayeur à la fin du XVIII^e siècle

Commentée par Barthélémy de Froberville

Corby et Nicolas Mayeur

Barthélémy de Froberville (éd.)

NOTE DE L'ÉDITEUR

Nicolas Mayeur, « Voyage dans le nord de Madagascar, au Cap d'Ambre et à quelques Îles du Nord-Ouest. Novembre 1774-Janvier 1776. Rédigé par Barthélemy de Froberville », *Bulletin de l'Académie malgache*, 1912, n° 10, p. 93-145. Le comité de rédaction a jugé utile de rééditer ce texte.

Journal de M. Corby du 12 mai au 3 juin 1775

- 1 Les 12, 13 et 14, je séjournai pour faire des vivres.
- 2 Le 15 matin, je sortis de la rivière de Sambavane dont l'entrée est N. et S. Je filai la côte, et à midi je me trouvai par le travers du morne de Voyémarou. Je continuai ma route par un beau tems, joli frais, jusqu'à une petite baie formée par la rivière d'Hyfoutsy. Cette baie peu profonde et remplie de bancs n'est praticable que pour des pirogues.
- 3 Le 16, continuant ma route en prolongeant la côte, je franchis la rivière d'Anpanghambé à son embouchure. Je me trouvai peu après par le travers de la baie de Fanghambé où se jette la rivière de ce nom ; ensuite vis-à-vis de celle de Manambéré. Je ne tardai pas à donner dans celle de Voyemare.
- 4 Cette baie se reconnaît en venant du sud par une pointe basse boisée qui forme la côte méridionale. Les terres de cette pointe m'ont paru arides. Le fond de la baie est

couronné par l'aspect d'une montagne plate au sommet, dont les flancs escarpés figurent des remparts naturels. La passe est près de la pointe du sud très-étroite, mais profonde. Il faut pour plus de sûreté en y entrant longer de préférence le côté sud.

- 5 Je mis pied à terre en cet endroit, où je vis un commencement d'établissement formé par le nommé Ramainti, chef venu du pays des Séclaves, qui me reçut très bien.
- 6 Le 17, je séjournai retenu par le mauvais temps.
- 7 Le 18, il faisait calme ; je partis néanmoins, continuant de filer la côte. Je doublai vers midi la pointe du nord de la baie ; n'ayant pu me rendre dans le jour à Endravine, je donnai dans la rivière de Manambatou qui coule au pied d'un morne très élevé. Ce morne forme la pointe sud d'une petite baie où la mer bat en plein et qui n'est praticable que par un très beau temps, je passai la nuit au village de ce nom, appartenant au nommé Hélémane, dont je reçus accueil.
- 8 Le 19, séjour à Manambatou.
- 9 Mai 1775
- 10 Le 20, je partis de la rivière Manambatou dont l'entrée est E.N.E. et O.S.O. Ayant eu l'intention de visiter la pointe du S., je continuai à filer la côte, et j'entrai dans la baie d'Endravine (sur nos cartes Endrave) où je mis pied à terre au village de ce nom, dont le chef m'accueillit très bien et me fit présent d'un bœuf.
- 11 Le 21, il me fallut attendre la marée pour pouvoir passer en terre les îles qui sont entre Endravine et Loukay. A midi je partis ; mais à peine fus-je dehors de la baie que la grande pirogue fit de l'eau en assez grande quantité pour m'obliger à porter à terre. En l'asséchant nous parvînmes à boucher la voye d'eau. Alors, je continuai ma route jusqu'à l'entrée de la passe de Loukay où je couchai.
- 12 Le 22 de grand matin, je partis à la rame et me rendis à un village peu considérable situé dans le fond de la baie, et dont les habitants s'enfuirent à notre approche.
- 13 Le 23, j'occupai les marmites à préparer les logemens. Je fis débarquer tout ce qui était dans les pirogues.
- 14 Le 24, j'érigeai un mât de pavillon.
- 15 Le 25, j'eus la visite de Mandrangalahé chef d'un village voisin, que me fit présent de riz et d'un bœuf.
- 16 Le 26, j'écrivis à M. Mayeur, et Mandrangalahé partit.
- 17 Le 27, je continuai à nous loger.
- 18 Les 28, 29, 30, 31, j'envoyai faire des vivres dont nous commencions à manquer.
- 19 Je passai le 1^{er} et 2 juin sans nouvelles des gens que j'avais envoyés faire des vivres.
- 20 Le 3, on m'annonça l'arrivée de M. Mayeur à Loukay. Il arriva en effet.

Continuation du journal de M. Mayeur

- 21 Le 12 mai, je me rendis au village de Bemarivou sur la rive droite de la rivière de même nom, appartenant au nommé Mandzacarivou, cousin germain de Lambouine chef du Cap d'Ambre.
- 22 Le 13, je lui fis un petit présent qu'il agréa et il me dit qu'il se proposait de nous accompagner chez Lambouine.

- 23 Le 14, je partis pour me rendre à Voyémare, rivière que domine un gros morne de ce nom, situé sur le bord de la mer à quelques lieues dans le S. de Loukay¹.
- 24 On voit un peu avant d'arriver dans le S. de Voyémare les restes de deux bâtiments en pierres de forme carrée, lesquels paraissent anciens. Ces monuments ne sont point l'ouvrage des gens du pays, aussi est-il de tradition chez eux qu'ils ont été bâtis par des blancs qui habitèrent autrefois cette partie de l'île. Il y avait alors, selon eux, une pointe de terre qui s'étendait fort au large et formait un port très beau, très spacieux, très sûr, où les vaisseaux étaient parfaitement à l'abri ; mais un fort ouragan ayant submergé la pointe, le port se trouva détruit et bientôt comblé ; une suite naturelle de ce désastre fut l'abandon de l'établissement et la retraite des blancs².
- 25 Le 15, nous passâmes la rivière en bateau, pour nous rendre au village de un peu plus au N. où nous fûmes obligés de séjourner jusqu'au 20 pour y acheter du riz et le préparer, ayant été prévenus que nous n'en trouverions point de là à Loukay.
- 26 Le 20, nous partîmes de Voyémare, passâmes la rivière de Ranoumanti et vîmes coucher sur les bords de celle de Nossi.
- 27 Le 21, nous fîmes halte pour déjeuner sur le bord de la rivière d'Hyfontsi ; ensuite nous passâmes celle de Fanghambé.
- 28 Le 22, nous dirigeâmes sur Angnouroutane, petite baye commode pour des vaisseaux de moyenne grandeur et où on peut mettre facilement à terre quand le tems est beau.
- 29 Les 23 et 24, séjour, parce que deux de nos gens tombèrent malades, et que nous n'avions avec nous que le nombre d'hommes nécessaire pour porter nos vivres et nos bagages.
- 30 Le 25, Marouthée fils de Dienniarouine, chef des bords de la rivière d'Anpanghambé vint me voir et me fit présent d'un bœuf.
- 31 Le 26, je me rendis à Andranghoutane.
- 32 Le 27, je passai la rivière de Fanghambé en bateau. De là, je gagnai le village du nommé Mamhâtre, et peu après, la rivière de Manambéré sur les bords de laquelle je couchai. Le chef de ce village nous fit présent d'un bœuf.
- 33 Le 29 j'en partis avec neuf hommes seulement pour me rendre à la baye de Voyémare qui porte chez les noirs le nom de Heharang ou Tsiarangbazaa, ce qui signifie Port des Blancs³. Le reste de mon monde eut ordre de faire route par les hauts et de faire halte pour passer la nuit à la rivière d'Endravine.
Le 30, je passai la baye dans une pirogue à balancier pour gagner le village d'Entave situé de l'autre côté, où le reste de mon monde devait être rendu et où je couchai.
- 34 Le 31, je me rendis à Manambatou, village soumis à la nommée Villamintrariène qui en avait cédé le commandement à son fils Kellémanang. Ce chef nous fit présent d'un bœuf.

Additions aux « réponses de M. Mayeur »

Extraites du volume intitulé Variété (MSS) de la bibliothèque de M. de Froberville , à la Pigeonnière (Chailles)
[pp. 147-148]

- 35 N° 52 – Les ruines dont parle M. Mayeur dans son « Voyage du Nord » sont situées dans le sud de la rivière de Vohemare à peu de distance de la mer. Il en a trouvé d'autres semblables sur différents points de la côte et des îles qui avoisinent le cap d'Ambre ; toutes faites à peu près des mêmes matériaux et sur le même modèle ; toutes incontestablement l'ouvrage des Européens.
- 36 Celle de la rivière de Vohemare, qui est la première, qui se présente en montant vers le Nord, est un quarré en maçonnerie fait à chaux et à sable, de pierres galets semblables à celles qui couvrent les côtes de l'isle de Bourbon. Sa longueur est de quarante pieds sur une largeur de vingt, et sa hauteur de cinq pieds, dans laquelle ont été ménagées des embrasures ou ouvertures non formées qui donnent sur la mer. Cette bâtisse est partagée dans sa largeur par un mur de refend.
- 37 M. Mayeur a interrogé les naturels sur les auteurs de ces monuments et les époques auxquelles ils appartiennent. Nul n'a pu lui donner de renseignements certains. Tous se sont accordés à lui dire que c'étaient des blancs qui les avaient bâtis : que dans le temps où ils furent commencés, il y avait en cet endroit une langue de terre qui s'étendait dans l'Est fort au large, et formait une baie spacieuse à l'embouchure de la rivière de Vohemare ; mais que dans une furieuse tempête, la pointe avait été submergée, et que depuis lors les blancs avaient abandonné l'endroit ainsi que leurs travaux. En effet, on voit encore aujourd'hui dans la direction donnée à cette pointe, des têtes de rochers de distance en distance, courant fort au large dans la partie de l'Est.
- 38 M. Mayeur donne à ces bâtiments cent cinquante à deux cents ans d'antiquité ; car lorsqu'il visita ce lieu, il trouva dans l'enceinte des arbres de haute futaie, dont un qu'il mesura aurait pu donner un pied d'équarrissage à vive arête.
- 39 Il a vu de ces monuments à Noussébé, isles de la côte de l'ouest, et à Enpassimbasaa⁴ sur la grande terre dans le Sud du Cap d'Ambre. Ce qui lui fait conjecturer que leurs auteurs sont des flibustiers Européens ou les Maures qui en avaient voulu faire l'entrepôt de leurs pirateries ou de leur commerce, et ce qui confirme dans cette opinion, est qu'en quittant l'isle Noussébé, il a trouvé sur la rive d'un petit barachois situé dans la partie Sud de cette isle, à l'embouchure d'une petite rivière et au pied d'un piton, le seul qu'il y ait dans l'isle, des barreaux en bois de teck encore sain, embarrassés dans les longues et nombreuses racines d'une forêt de mangliers ; un peu plus loin, et au centre du barachois, les débris d'un petit navire aussi en bois de teck, qu'il a reconnu pour avoir été brûlé, et enfin au pied d'un rocher dans l'ouest, une pièce de canon de fer ; et à peu de distance dans l'eau, une autre pièce de canon, toutes deux de quatre livres de balles.
- 40 Comme il avait établi son camp dans l'Est de ce barachois, à peu de distance, et dans l'endroit où avait jadis existé un village, avec le projet d'y passer une huitaine de jours, ses gens en fouillant des cambarres sauvages, trouvèrent des morceaux de fer, de porcelaines, de bouteilles de grès, jusques à des balles de plomb. Il n'y avait plus de doute alors que l'isle n'eut été habitée ou du moins fréquentée par des navigateurs étrangers. La tradition des naturels donnant à ces navigateurs le nom de blancs il est à croire qu'ils étaient Européens.
- 41 Quant il fut de retour chez le roi Lambouine, il lui fit part de ses découvertes et lui demanda ce qu'on avait raconté dans le pays au sujet de ce vaisseau perdu à Noussébé.
- Je ne puis, lui répondit le roi, te dire autre chose que ce que j'ai entendu dire moi-même. Autrefois, régnait ici la famille des Antaisramènes. Le chef de cette tribu peu nombreuse, pour faciliter son commerce avec les blancs qui de temps à autre venaient trafiquer sur ces côtes, avait été fixé sa résidence à Noussébé, parce que

les vaisseaux pouvaient y aborder plus librement et avec moins de danger. Tant qu'il vécut, les étrangers furent parfaitement accueillis. Mais à sa mort, tout changea. Son fils, d'un caractère farouche et soupçonneux, prit ombrage de leur assiduité et de ces établissements en pierres, les seuls cependant qu'on pût y construire, le bois étant rare dans cette partie, et résolut de se défaire de ces étrangers à la première occasion favorable. La trahison seule pouvait lui en faciliter les moyens. Les étrangers arrivèrent ; le prince leur fit accueil, et comme les bâtiments n'étaient point encore en état de les recevoir ni de loger leurs marchandises, il les engagea à s'établir chez lui et à déposer les effets dans une de ses cases, ce qui fut accepté. Pendant qu'ils s'occupaient du débarquement des marchandises, sans soupçonner la période du prince, celui-ci donna ses ordres sur la grande terre et sur les îles pour rassembler près de lui tous les gens en état de porter les armes. Quand il en vit réunis un assez grand nombre, il donna une très-grande fête à laquelle il invita tous les étrangers du vaisseau qui se rendirent à terre et ne laissèrent à bord que ce qu'il fallait de monde pour faire la garde. L'équipage n'était pas nombreux. Le roi n'épargna rien pour rendre la fête agréable. On distribua des bœufs, du riz et des poissons en abondance. La nuit surprit dans la joie et dans l'ivresse ; il fallut cependant songer à se retirer. Le maître du vaisseau donna ordre à ceux qui n'étaient pas nécessaires à terre de retourner à bord : mais le roi redoubla d'instances pour qu'il n'en fût rien alléguant que les danses des femmes allaient commencer, et que ces danses et leurs chants les divertiraient beaucoup. On ne soupçonnait point de trahison ; on se laissa persuader. Alors, vers la moitié de la nuit, le roi dépêcha son monde au vaisseau pour s'en emparer ; on y mit le feu après avoir assassiné la garde et au même instant on fit main basse sur ceux qui étaient à terre. Tous furent massacrés ; il n'échappa personne.

- 42 Le vaisseau ne brûla point en entier, il coula à fond. Le roi fit pécher le lendemain une partie des effets que le feu avait épargnés, les fit porter à terre, et manda près de lui tous ceux de la grande terre qui voudraient venir assister à la fête qu'il se proposait de donner en réjouissance du massacre des blancs, et prendre part à leurs dépouilles. Comme les boissons du pays se font avec le jus de canne ou le miel et de l'eau auxquels on joint divers ingrédients pour les faire fermenter, il se passa huit jours avant qu'on pût en avoir de potable. Le roi eut la constance de ne disposer d'aucuns effets pendant ces huit jours ; il se contenta d'y mettre un garde, se proposant de les donner en spectacle à ses sujets le jour de fête. L'isle n'étant éloignée de la grande terre que de trois lieues, les conviés arrivèrent de bonne heure au jour prescrit. On leur montra les dépouilles des blancs, et l'on se mit à danser et à boire.

Les marchandises de la cargaison avaient été déposées dans une des cases du roi ou chacun pouvait aller les voir. Il y avait dans le nombre une assez grande quantité de barils de poudre dont un se trouvait en consommation, et dans le transport il en avait été répandu beaucoup sur la natte qui recouvrait le plancher. Personne n'y avait fait attention. Le roi accompagné de presque toute sa famille s'y rendit le premier ; la foule l'y suivit ; de nombreuses acclamations s'élevèrent. Dans l'ivresse de la joie que donnait spectacle de tant de richesses, le roi se fit apporter du feu pour allumer sa pipe. Il tomba une étincelle à terre ; le feu prit aux poudres, et dans un clin d'œil consuma les marchandises et le magasin, sous les ruines duquel le roi fut enseveli et brûlé avec presque tous ceux de sa famille et les curieux qui avaient suivi. Juste punition, dit Lambouine, d'un crime commis envers des étrangers qui ne lui avaient fait aucun mal, et dont il avait trahi la confiance.

- 43 Ce furent, dit M. Mayeur, ses propres expressions.
- 44 La famille royale des entaisramènes fut presque entièrement détruite dans ce désastre. Il n'en restait plus, lorsque M. Mayeur était au Cap d'Ambre, que quelques misérables rejetons auxquels on donnait à peine le nom de chefs du second ordre. En vain il a

cherché à découvrir à quelle nation Européenne avait pu appartenir cet équipage ; nul n' a pu le satisfaire ; on lui a dit seulement que ces mêmes blancs avaient longtemps fait le commerce dans la partie de Nord de l'isle, et que c'était eux qui avaient commencé les bâtiments en pierre qu'il avait vus sur les différents points de la côté⁵.

- 45 M. de V....⁶ qui a longtemps résidé à l'isle Sainte-Marie, rapporte dans une notice sur le Nord de Madagascar qui date de 1767, tenir d'un Madécasse habitant des environs de Vohemare, qu'à peu de distance dans le nord de la baie, il existe un ouvrage en maçonnerie fait par des étrangers, mais si ancien que nul habitant ne peut dire qui en est l'auteur. Les ruines sont au milieu d'une vaste plaine stérile ou il ne croit qu'une petite herbe qui n'est même pas bonne pour les bœufs.
- 46 Au milieu du bâtiment se voient de grands tas de pierre près desquels sont des trous qui conduisent à de petits souterrains voûtés, destinés selon toute apparence à mettre des poudres. On y descend par des escaliers de pierre. Ces bâtiments sont incontestablement les mêmes que ceux dont parle M. Mayeur, et certainement aussi l'ouvrage des européens. Ils sont les plus anciens selon toute apparence. Il paraît que ce fut là que les étrangers s'établirent pour la première fois, et que ceux dont on trouve des vestiges sur les isles et dans l'Ouest sont dus à leur émigration après la furieuse tempête qui submergea la langue de terre et détruisit leur [port ?]⁷. (B.de F.)

NOTES

1. Indication sûrement erronée, introduite par suite d'une méprise – Voir les mss. originaux et le brouillon du rédacteur, p. 202 (Eug. de Frob).
2. Ces ruines sont décrites au 1^{er} vol. des Variétés p. 287 d'après les notes de Mayeur contenues dans le vol. intitulé « Réponses », p. 19 (Eug. de Frob).
3. Nom qui lui fut donné sans doute parce que ce fut là que s'établirent les Européens, qui vers la fin du 17e siècle, fréquentaient la partie N. de Madagascar. Les monuments en pierres dont il est parlé plus haut sont incontestablement leur ouvrage (B. de F.).
4. C'est-à-dire le Rivage, la Plage des Blancs.
5. Voir Misson.
6. Valgny.
7. Les ruines de Vohemare sont incontestablement l'ouvrage des pirates qui infestèrent ces parages pendant 150 ans. Quant à celles de Noussébé, ce sont les restes des constructions élevées par des colons anglais vers le milieu du XVII^e siècle, ainsi que l'apprend un MS de la bibliothèque du British Muséum *Nossau, als. Assada*. Journal de Ch. Wilde, purser à bord du *bonito* (Eug. de F.).

RÉSUMÉS

Au XVIII^e siècle, le comte Benyowsky s'installe au nord-est de Madagascar au nom du Roi de France. Son « commis voyageur », Mayeur, va à sa demande sillonner le nord de l'île et laissera une brève description de Vohémar et de son voisinage.

At the end of the 18th century, Benyowsky settled on the north-eastern coast of Madagascar. He sent Mayeur to enquire about different regions of the island. Mayeur gave a short but interesting description of Vohemar and the near-by region.

INDEX

Thèmes : histoire

Index géographique : Vohémar (Madagascar)

Keywords : Corby, Mayeur Nicolas, History, Froberville Barthélémy de, Vohemar, Ruins

Mots-clés : Corby, Mayeur Nicolas, Froberville Barthélémy de, ruines